



## LA VAE EN LORRAINE DIPLOMES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE (ENSEIGNEMENT SECONDAIRE)



### LES CERTIFICATIONS POSSIBLES PAR LA VAE

---

La validation des acquis de l'expérience s'applique à l'ensemble des diplômes technologiques et professionnels relevant du Ministère de l'éducation nationale couvrant de nombreux domaines et classés aux niveaux V, IV et III :

- niveau V : Certificat d'Aptitude Professionnelle - Brevet d'Etudes Professionnelles - Mention Complémentaire
- niveau IV : Baccalauréat Technologique - Baccalauréat Professionnel - Brevet Professionnel - Brevet de Technicien - Brevet des Métiers d'Art - Mention Complémentaire
- niveau III : Brevet de Technicien Supérieur - Diplôme des Métiers d'Art

Tous ces diplômes, 744 au total, peuvent faire l'objet d'une demande de VAE en Lorraine.

### PRINCIPE GÉNÉRAL

---

Le candidat complète un dossier-questionnaire dans lequel il décrit ses activités et les conditions d'exercice du travail. C'est le jury du diplôme qui se prononce à partir de l'analyse du dossier et d'un entretien.

### ÉTAPES - DÉMARCHE À SUIVRE

---

- **L'accueil et l'information des demandes**

Accueil / Informations :

- DAVEN Antenne Lorraine Sud : 03 83 55 27 98
- DAVEN Antenne Lorraine Sud : 03 87 66 44 66

Réunions d'informations collectives et ateliers d'aide au dossier de candidature, organisées sur l'ensemble de la Lorraine.

Des informations sont données sur la loi, la procédure, les conditions de recevabilité, les diplômes concernés, l'ensemble des modalités de délivrance. Le candidat est conseillé dans le choix du diplôme, aidé dans la recherche d'un financement, aidé dans la réalisation de son livret 1.

Le calendrier des réunions et ateliers est consultable sur :

<http://www.ac-nancy-metz.fr/daven>

Retrait du livret 1 et du livret 2 soit :

en téléchargement sur <http://www.ac-nancy-metz.fr/daven>

- dans un Greta
- lors d'une réunion d'information collective organisée dans les Greta lorrains

- **Le contrôle de recevabilité de la demande**

Le candidat remplit un dossier de demande de VAE mentionnant le diplôme postulé, et il joint les justificatifs permettant de vérifier la réalité des trois années d'activités -à temps plein ou à temps partiel- salariées, non salariées ou bénévoles en rapport avec le diplôme visé. Ce contrôle donne lieu à une décision de recevabilité notifiée au demandeur.

*NB : justificatifs possibles pour les salariés : certificats de travail, attestation d'emploi, bulletins de salaire / pour les non salariés : justificatifs d'inscription auprès des organismes habilités, avec les durées, ex. registre des métiers, registre du commerce et des sociétés, URSSAF, ...)*

- **Entretien d'accompagnement du candidat et ateliers d'aide à la description d'activités**

Le candidat peut être conseillé sur la constitution de son dossier lors de 3 entretiens d'accompagnement, portant sur l'expérience du candidat et sur les activités qu'il sera amené à décrire dans son dossier en fonction des unités constitutives du diplôme. L'accompagnement apporte au candidat une aide méthodologique adaptée et un soutien individualisé tout au long de la démarche.

- **La constitution du dossier par le candidat**

Le candidat constitue un dossier comprenant les documents rendant compte des expériences acquises, en relation avec le diplôme recherché, ainsi que les attestations des formations suivies et des diplômes obtenus antérieurement, et il y décrit ses activités.

Le candidat s'engage par écrit à ne présenter qu'une seule candidature, au cours d'une même année civile, pour un même diplôme, et dans une seule académie.

- **La décision du jury**

Une fois le dossier déposé et enregistré auprès de la division des examens et concours, c'est le jury de diplôme qui se prononce à partir de l'analyse du dossier, et à l'issue d'un entretien d'une vingtaine de minutes en moyenne avec le candidat. Le jury décide de l'attribution du diplôme, ou à défaut valide l'expérience pour une partie des connaissances, aptitudes et compétences. Dans ce cas il se prononce sur les connaissances, aptitudes et compétences devant faire l'objet d'une évaluation complémentaire, qui doit avoir lieu dans un délai de 5 ans à compter de la date de notification du jury.

Le candidat est informé par courrier de la décision du jury ; cette décision est souveraine.

- **Calendrier et fréquence des jurys**

Livret 1 : dépôt en continu, tout au long de l'année. Notification de recevabilité transmise 2 à 8 semaines après le dépôt.

Livret 2 :

- si livret 2 déposé avant fin janvier : jury de mars à mai

- si livret 2 déposé avant fin septembre : jury de novembre à janvier

NB. Ces dates sont valables pour l'académie de Nancy-Metz.

## TARIFS DES PRESTATIONS

Types de prestation	Entreprise
Information collective & atelier d'aide au dossier de candidature	Gratuit
Accompagnement : le candidat choisit une des deux formules : - accompagnement méthodologique seul (3,30 h en entretiens individuels) - accompagnement méthodologique et modules de préparation à l'entretien avec le jury (10 h 30 dont 6 h en collectif)	315 € 489 € (voir prises en charge)
Évaluation par le jury	Gratuit

Des prestations sur mesure sont possibles : renseignez-vous auprès du DAVEN.

**Des prises en charge sont possibles** selon le statut du candidat (congé VAE, plan de formation, Conseil Régional, Assédic...). Toutes les informations vous seront données lors de l'accueil.

- **À QUI S'ADRESSER EN LORRAINE**

**Accueil et information des publics :**

- DAVEN Lorraine Sud, 28 rue de Saurupt, BP 3039, 54012 NANCY, tél 03 83 55 27 98

- DAVEN Lorraine Nord, Lycée Schuman, bât 3, 4 rue Monseigneur Pelt, 57074 METZ, tél 03 87 66 44 66

**Autorité responsable de la délivrance du diplôme :** Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

**Site du DAVEN :** <http://www.ac-nancy-metz.fr/daven>

Des informations très détaillées : calendrier des réunions d'information et ateliers d'aide, recherche de diplômes de l'éducation nationale, présentation de la procédure, des financements, de l'accompagnement...

Téléchargement : guide du candidat, livret de candidature...